



## Compte-rendu du bureau national du vendredi 14 octobre 2016.

Présents :

André Sacristin, Bailla Aïssou, Philippe Brunet, Maryannick Chalabi, Laetitia Godfrin, Jean-Pierre Jollivet, Nelly le Meur, Frédéric Maguet, Michel Taphanel, François Vohl

Excusés :

Corinne Charamond, Benoît Ode, Sylvie Serre, Marina Zveguinzoff

### PCCR

« Parcours professionnels, carrières et rémunération », tel est le titre de l'accord minoritaire signé en septembre 2015 par la CFDT, la CFTC, l'UNSA, la CGC et ... la FSU ; et on se souvient dans quelles conditions très très limite la direction de notre fédération a arraché au conseil fédéral un vote positif au finish à une voix près.

Cela étant, le protocole a commencé à s'appliquer, mais il est tellement compliqué que plus personne n'y comprend grand chose (même nos services gestionnaires ont l'air parfois un peu sonnés).

Résumons donc : cet accord s'applique aux agents titulaires des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) dont il a pour fonction, entre autres choses, de contribuer à unifier un peu les statuts. Il sera transposé aux contractuels de droit public de chaque administration dans un second temps et suivant des « déclinaisons locales », comme ils disent.

Donc, pour le moment, et jusqu'en 2019 :

- **On transfère une partie des primes vers le salaire principal**, une toute petite partie, quelques dizaines d'euros par mois, mais c'est déjà ça. C'est ce qu'on appelle le « transfert primes/points » : on retire un peu d'indemnitaire pour augmenter un peu l'indiciaire ; ça ne se voit pas en bas de la fiche de paye, mais ça compte pour la retraite. C'est bien, ça cadre avec nos mandats (intégration des primes dans le salaire principal) mais c'est complètement insuffisant. En revanche, ça marque un (petit) coup d'arrêt à la politique menée depuis trente ans par la droite comme par la « gauche », qui consiste à faire enfler l'indemnitaire et à bloquer le point d'indice.

- **On relève le point d'indice de 1,2 % en deux fois**. Là encore, c'est complètement insuffisant mais, là encore, la mesure va dans le bon sens (il faut rappeler tout de même que ça a été le point de chantage principal du gouvernement pour faire signer certaines organisations syndicales, dont la nôtre : « vous signez ou on continue le gel »).

- **On touche aux grilles**, soit en supprimant des grades pour les corps à quatre grades (notamment, tous les corps de catégorie C qui passent de quatre à trois grades), soit en en ajoutant pour les corps à un seul grade (ce qui vient d'être fait au MCC pour les corps des chefs de travaux d'art qui vient d'hériter d'un grade de hors classe). L'idée est d'amener tout le monde vers des grilles type et d'en finir avec les grilles atypiques et les bricolages statutaires locaux. C'est maintenant à peu près le cas pour la catégorie C, également pour la B avec l'entrée dans le nouvel espace statutaire de derniers corps qui y échappaient (chez nous les techniciens de recherche). Le fameux « décret balai » qui fait entrer les TR dans le NES fait partie du petit troupeau de décrets pris le 11 mai 2016 pour appliquer la première tranche de PPCR à la FPE (fonction publique de l'Etat). En complément, il est prévu que tout fonctionnaire puisse dérouler sa carrière sur au moins deux grades ... on verra bien à l'usage, pour le moment, on est censés y croire.

- **On procède à de (timides) revalorisations indiciaires** selon un calendrier qui court sur 2006-17 et 18 pour les grilles types, pour les grilles atypiques qui subsistent, le bricolage aura lieu dans un second temps. Ainsi, les catégories B vont gagner 15 points d'indice en pied de grille et 24 points en sommet de grille. Ce processus est, normalement, indépendant des transferts primes/points : ici, il s'agirait de gain net, à vérifier à l'arrivée de manière extrêmement attentive, et d'autant plus attentive que le bilan sera rendu très compliqué par l'introduction du RIFSEEP (le nouveau régime indemnitaire qui, lui, n'a rien à voir avec PPCR mais qui se déploie dans le même temps, histoire de contribuer à rendre tout cela parfaitement limpide...).

Le gouvernement a juré, la main sur le cœur, qu'absolument aucun agent ne va voir sa rémunération baisser dans tout ce bazar. Si jamais vous avez une suspicion à cet égard en regardant l'évolution de votre feuille de paye, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

## Musées du XXI<sup>e</sup> siècle

Vincent Berjot (directeur général des patrimoines) a lancé une réflexion collective concernant différentes facettes de l'adaptation des musées au monde actuel, adaptation envisagée de son point de vue naturellement. Nous nous sommes un peu invités dans cette opération en faisant valoir que les personnels, et pas seulement les personnels de direction, ont des choses intéressantes à dire dans cette affaire.

Comme V. Berjot est un directeur nettement plus ouvert que la moyenne de ses congénères (et que son prédécesseur notamment) et comme il a confié la direction de cette entreprise à Jacqueline Eidemann, sociologue des publics qui nous a plutôt à la bonne, nous avons pu participer d'assez près aux débats (pas nous seulement, la CFDT et la CGT ont également fait quelques apparitions).

La « mission » est organisée autour de quatre thèmes :

- Le musée éthique et citoyen
- Le musée protéiforme : *in situ*, hors les murs, virtuel
- Le musée inclusif et collaboratif
- Le musée comme écosystème professionnel et économique créatif.
- 

Le tout est mené suivant un rythme de réunions assez soutenu et doit aboutir à une publication conclusive – avec peut-être un événement *ad hoc*, on a du mal à savoir – en décembre. **Nous sommes invités à produire un texte qui reflèterait nos positions et nos réflexions**, textes supposé être intégré à la publication officielle.

Un constat s'impose : cette opération, qui est conduite dans un joyeux désordre (difficile de se retrouver dans les dates de réunions qui changent tout le temps) relève un peu beaucoup d'un entre soi charmant très « ancienne DMF ». S'y retrouvent des gens importants du monde des musées qui ont l'habitude de parler du sujet entre eux.

Le problème pour nous est de déterminer le degré de notre engagement, car il est hors de question que nous servions de caution à une opération de promo. A ce stade, il n'est pas encore possible de dire si nous participerons ou non à la publication officielle. Un point tout de même : au-delà de l'aspect « thé et petits gâteaux », les intervenants savent vraiment de quoi ils parlent et ils ont des convictions qu'ils sont capables de défendre intelligemment, quitte à se faire un peu bousculer par les syndicalistes. D'autre part, certaines positions institutionnelles sont intéressantes à observer : ainsi, la représentante de Paris musées nos a tenu un discours de **ré-internalisation de certaines fonctions** finalement assez proches de nos mandats. Enfin, il n'est à notre égard absolument pas question de censure, ni dans ce qu'on raconte en live, ni sur ce qu'on pourrait écrire.

Donc, à ce stade, on y va en restant prudents, mais on y va. Et on verra bien au bout du compte si on s'intègre dans la publication officielle ou si on leur fait le coup du « Salon des refusés ». On peut très bien faire les deux d'ailleurs, c'est simplement une question d'opportunité et de puissance de feu en écriture. Et à ce propos : si vous êtes intéressés pour jouer avec nous, ne vous censurez pas, il y a une toute petite équipe qui travaille sur le sujet, avec Marie-Hélène comme pivot, mais elle se sent parfois un peu seule quand, à ses mails, aucune réponse ne vient... Comme à nous tous, il faut dire... Il nous arrive d'avoir un peu l'impression de prêcher dans le désert.

Plus prosaïquement, il y a une petite doc intéressante qui circule, si les musées vous intéressent, n'hésitez pas à la lui demander.

## CNESERAC

Dans le sillage de la loi LCAP, le ministère de la culture met en place un CNESERAC (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle) fondé sur le même principe – et en lien avec - le CNESER du sup, et qui sera chargé principalement des questions d'orientation stratégique de l'enseignement sup culture (archi et art notamment). Il est prévu une représentation par collèges des enseignants et des élèves des écoles nationales supérieures d'art et des écoles d'archi.

Le *hic*, car il y a un *hic*, c'est que le machin **aura aussi pour mission de donner son avis sur les orientations stratégiques de la recherche culture**, et le secrétariat général du ministère (qui est à la manœuvre) de nous rappeler qu'on ne peut pas faire d'enseignement supérieur sans recherche et que les deux sont indissociables.

C'est tout à fait vrai, sauf que ça ne marche pas dans l'autre sens : on peut parfaitement faire de la recherche sans faire de l'enseignement, et les activités de recherche au MCC ne se cantonnent pas aux écoles, loin s'en faut. Or, **aucune représentation n'est prévue pour le moment au sein du CNESERAC pour les personnels de recherche hors écoles.**

Il a été question de ce machin au CTM, le SNAC a rappelé que la recherche culture concerne *a minima* tous les pôles de la filière scientifique, et donc pas uniquement le pôle enseignement mais aussi le pôle conservation, le pôle documentation et ... le pôle recherche (les corps de recherche) et que la recherche se pratique dans les EP, dans les SCN, même en centrale et puis aussi : dans les DRAC.

Au mot « DRAC », on a senti comme un petit vent de panique du côté du SG, « à oui, c'est vrai, il y a les DRAC, il ne faut pas les oublier celles-là, ce n'est pas le moment, et c'est vrai qu'ils font de la recherche ». Et la CGT, qui a observé la scène avec gourmandise, d'en rajouter une couche sur le registre : « la FSU a raison, il y a de la recherche dans les DRAC ». Parfois on rigole bien, au CTM.

Il n'en reste pas moins que Christopher Miles, secrétaire général du ministère, a convenu que la recherche couverte par le champ du CNESERAC n'est pas toute la recherche qui se fait au ministère et qu'il **n'a pas vocation à ressusciter le défunt Conseil supérieur de la recherche** jadis assassiné par Michel Clément. La question est délicate car, même si le périmètre de la représentation au CNESERAC est élargi à quelques structures (les labos styles LRMH et C2, l'INP, l'INHA, etc.), elle laissera forcément pas mal de monde dehors. Mais, en même temps, ce CNESERAC aura un poids suffisant pour orienter une stratégie globale de recherche. Et donc : on se retrouvera avec une recherche labellisée CNESERAC, sous l'égide du secrétariat général, et une recherche dans les marges et dans les coins, sous la responsabilité des directions métiers. On peut prévoir vers laquelle iront les moyens.

Cette affaire, qui ressemble quand même beaucoup à un nouvel épisode de la guerre que se livrent le SG et la DGPAT depuis la RGPP, doit voir un aboutissement au CTM du 22 novembre. A suivre.

## Souffrance au travail

Dans le grand feuilleton des directions négligentes ou carrément cinglées, deux nouvelles venues : celle de la **DGMIC** (direction générale des médias et des industries culturelles) et celle de la **DRAC Centre**. Dans les deux cas, les agents craquent en réaction à un **encadrement déficient aussi bien en termes de communication interne qu'en termes de reconnaissance**. La DRAC Centre ne fusionne pas, mais on sait que ça n'empêche pas les directions de mettre le bazar sous prétexte de réorganisation. Comme assez souvent, les premiers touchés semblent être ceux qui sont le plus loin de toute connaissance de l'action syndicale et des techniques de self-défense collective qui lui sont associées. Mais, alors qu'à la DRAC nous avons une section syndicale qui joue efficacement son rôle de sentinelle, ne serait-ce qu'à travers l'indispensable fonction d'écoute qui est le tout premier stade de la riposte, à la DGMIC nous sommes dans un monde qui n'a pas la moindre idée de ce que peut bien être un syndicat et de à quoi ça peut bien servir. Il n'est pas tout à fait impossible, au bout du compte, que se crée une section FSU dans ce qui est **un des nombreux déserts syndicaux de notre ministère**.

Ces déserts constituent un problème récurrent. En cas de crise, les agents y tombent comme des mouches, mais ils conçoivent les syndicats au mieux comme un folklore, au pire comme une mafia, en tout cas comme quelque chose qui leur est étranger et qui a l'air vaguement dangereux. Il faut une énergie et une opiniâtreté titanesques pour leur faire comprendre qu'adhérer ne va pas les transformer en quelque chose qu'ils ne sont pas, que ça ne va pas leur voler on ne sait trop quoi, leur âme, leur identité, leurs sous... mais que ça va au contraire les renforcer en leur permettant de s'organiser en s'appuyant sur des méthodes tout de même assez solides.

A partir de là, le niveau national peut relayer. C'est ce qu'on a fait en portant le problème de la DGMIC au CTAC (Comité technique d'administration centrale) et c'est ce qu'on a fait pour deux UDAP le mois dernier (UDAP 17 et 42) dont les DRAC propriétaires se sont fait un peu beaucoup sonner les cloches par le secrétaire général du ministère. Mais le niveau national ne

peut se déclencher de manière crédible que s'il y a une mobilisation à la base, sinon ça ne fonctionne pas.

C'est le genre de choses que l'on doit redire, encore et encore, dans les stages de formation syndicale comme celui que l'on a programmé pour le 9 novembre.

En attendant, dans les DRAC, la réorganisation bat son plein et les ateliers mis en place pour faire participer les personnels sont bien souvent plus des alibis qu'autre chose puisque les agents constatent que le bilan de ces ateliers ne correspond absolument pas à ce qui s'y est dit. On commence à avoir l'habitude de ce genre de farces, mais quand même ...

## ORGA

- La permanence nationale manque depuis des années d'un vrai **secrétariat de permanence**, un descriptif des tâches a été discuté et va être re-travaillé puis envoyé aux adhérents d'Ile-de-France (la permanence étant à Paris) pour essayer de trouver des volontaires. Nous avons suffisamment de décharges pour assumer un tel poste.

- Bibliothèque et documentation : **une liste de diffusion doc va être constituée** pour envoyer des informations à tous les adhérents intéressés, n'hésitez pas à vous manifester. D'autre part, le **catalogue général des ouvrages** est envoyés à tous, les livres peuvent être empruntés.

- Commande de livres : comme envisagé lors du précédent BN, la motion suivante est mise aux voix : « Le BN vote une somme de 150€ maximum, correspondant à la commande de 30 exemplaire du livre *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* ». La motion fait état d'une somme maximum car le prix unitaire pourra varier entre 3,50€ et 5€ en fonction du volume total de la commande que la fédération va passer à l'éditeur. Comme pour les livres de Visa (cf. CR du dernier BN), cet ouvrage sera distribué aux sections et envoyé à ceux qui en font la demande (nous avons déjà des demandes en ce sens, elles ont bien été notées).

- **Sites web** : on arrive dans la dernière ligne droite, le site public et le site privé devraient être installés sur leur adresse définitive autour du 8 novembre et, donc, inaugurés officiellement. Il est rappelé que, pour se connecter au site privé, il va vous falloir des identifiants personnels, à réclamer auprès de la permanence (votre identifiant c'est votre nom, pas de problème, mais il faut que vous nous proposiez un mot de passe qui vous plaît, pour le moment, on fait comme ça).

- **Conseil** : la date du **vendredi 9 décembre** est confirmée pour le prochain conseil syndical, les membres du conseil peuvent la noter. Les convocations vont partir en début de semaine prochaine.